

DRC4758 – Droit international et comparé de l'IA

Professeure Céline Castets-Renard

Été 2024

Description du cours

Description générale du cours

D'Alexia à Siri, des recommandations Amazon à la recherche guidée par Google, l'intelligence artificielle est partout ! Elle irrigue même désormais les activités des administrations, par exemple les systèmes de lutte contre la fraude fiscale, les procédures de tri des demandes des candidats à l'immigration ou encore de surveillance pour renforcer le maintien de l'ordre, au travers de technologies comme la reconnaissance faciale. Le service public de la justice peut être plus efficace par une meilleure gestion des dossiers et prévision des dossiers à l'aide d'outils d'IA. Les entreprises s'en emparent aussi pour trier les candidatures aux offres d'emplois ou mieux gérer les ressources humaines. Le droit de l'intelligence artificielle vise à encadrer ces procédés techniques pour garantir notamment leur efficacité, leur transparence, l'équité, la non-discrimination, la protection des données personnelles et de la vie privée.

Ce cours aborde les principaux enjeux sociaux, éthiques et légaux de l'intelligence artificielle et de la robotique. Suivant une perspective de droit comparé, les règles de droit étudiées porteront principalement sur le droit canadien, le droit européen et parfois le droit états-unien.

Description détaillée du cours

L'intelligence artificielle est partout et irrigue tous les champs de la société et du droit. Elle repose sur la mise en œuvre d'algorithmes et peut aussi être intégrée dans la robotique. Les systèmes d'IA peuvent être basés sur des logiciels agissant dans un monde virtuel, comme les assistants vocaux ou les larges modèles de langage comme chatGPT, ou bien intégrés dans le matériel, tels les robots avancés ou les voitures autonomes. Deux grandes approches de l'IA sont reconnues : une première utilise des modèles prédéfinis pour atteindre des objectifs, alors que la seconde repose sur l'apprentissage machine (*machine learning*) pour entraîner un système à atteindre des objectifs.

L'IA suscite aujourd'hui un fort engouement pour résoudre des problèmes complexes, voire les anticiper, par exemple en médecine, police ou justice dites « prédictives ». Les opportunités sont réelles mais ne doivent pas occulter les risques pour les individus et la société. De nombreuses études ont ainsi montré que des inégalités de genre, de race, d'âge ou de handicap peuvent être renforcées ou générées par les systèmes d'IA, tant à l'égard des individus ou groupes d'individus que des régions ou États entre eux.

Ce cours interrogera la mise en œuvre de systèmes automatiques d'IA et leur impact sur la société. Des questions juridiques et éthiques surviennent et il s'agira de savoir quelles sont les problématiques morales ou sociales posées, ainsi que d'identifier les solutions

légales et éthiques proposées ou susceptibles de s'appliquer, afin de minimiser la survenance des risques identifiés.

Objectifs du cours

Ce cours s'adresse tant aux étudiant(e)s souhaitant avoir une compréhension générale des principaux enjeux de l'intelligence artificielle qu'à ceux désireux d'embrasser une carrière spécialisée en droit des technologies/propriété intellectuelle (IT/IP) dans une perspective pratique ou académique.

Est attendue une attitude engagée et participative des étudiant(e)s, de façon à nourrir les débats.

Compétences

À l'issue du cours, les étudiant(e)s devraient être capables de :

- Comprendre et décrire les enjeux sociaux, éthiques et juridiques de l'intelligence artificielle ;
- Connaître les principales règles et textes applicables à l'intelligence artificielle, ainsi qu'aux données, au Canada, aux États-Unis et en Europe ;
- Expliquer les enjeux et règles du droit de l'intelligence artificielle
- Analyser et critiquer le droit et les politiques publiques de l'intelligence artificielle en cours de discussion ou d'adoption.

Les étudiant(e)s devraient enfin avoir la capacité de développer des arguments et avoir une pensée critique sur le déploiement de la technologie et sur les politiques législatives du Canada et de l'Union européenne.

Méthode d'enseignement

Plusieurs méthodes d'enseignement seront mêlées, suivant une présentation magistrale, afin d'exposer clairement le droit applicable, des lectures à faire avant le cours pour faciliter la compréhension des principaux enjeux et nourrir les débats.

Des activités seront aussi proposées aux étudiants pour encourager la participation active par différents moyens, comme présentations d'actualités, ainsi que des débats interactifs.

La diversité des méthodes peut se résumer comme suit :

- Participation lors des séminaires en classe
- Préparation à l'analyse des textes pour l'examen de mi-session
- Formation à l'apprentissage de la recherche par la remise d'un travail final sous supervision.

Méthode d'évaluation

L'évaluation des étudiant(e)s se fera sur la base de la participation en classe par les lectures et contributions aux débats. Elle se traduira aussi par la présentation d'actualités en lien avec le cours, ainsi que par la capacité à s'appropriier le cours et à restituer les connaissances lors d'examens courts de connaissance. Elle sera également liée à un projet individuel ou de groupe (exposé oral). Enfin, elle se finalisera par la rédaction d'un travail de recherche d'une douzaine de pages.

L'évaluation sera répartie de la manière suivante :

- Participation en classe et partage d'actualités et connaissances : 10%
- Examen de mi-session d'une heure (analyse de texte) : 30%
- Travail de recherche final (environ 12 pages, interligne 1) : 60%

Principaux instruments de travail

- Doctrine canadienne et européenne sur le droit et l'éthique de l'IA (en français et en anglais)
- Textes du droit canadien et québécois, du droit de l'Union européenne sur l'IA, la prise de décision automatisée, la protection des données personnelles
- Politiques stratégiques de l'IA